



# Lettre d'information de l'IOB

## # 15 03

## Genre : dimension et notion

Évaluation de la politique internationale en matière de droits des femmes et d'égalité hommes - femmes (2007-2014)

d'information de l'IOB # 15 03 | Genre : dimension et notion | Lettre d'information de l'IOB # 15 03 | Genre : dimension et notion | Lettre d'information de l'IOB # 15 03

L'IOB a examiné les efforts néerlandais en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres durant la période 2007-2014. Ses principales conclusions sont :

- Sur le terrain diplomatique, les Pays-Bas se sont engagés en faveur de l'établissement et de l'observation de normes internationales sur l'égalité hommes-femmes.
- Dans de nombreux pays, ils ont apporté un soutien financier à des organisations de défense des droits des femmes.
- Cependant, ils n'ont pas toujours concrétisé de façon cohérente l'intégration du genre dans les priorités de leur politique étrangère et de développement. C'est particulièrement le cas dans les deux domaines 'développement économique' et 'paix et sécurité', où les intérêts et les besoins des femmes sont restés au second plan. Ceci s'explique en partie par un manque de capacités.
- Les résultats obtenus ne sont pas toujours bien cernés, en raison de la conception des projets et des programmes ainsi que d'un déficit de suivi et d'évaluation.

À partir de ce constat, l'IOB tire les enseignements suivants.

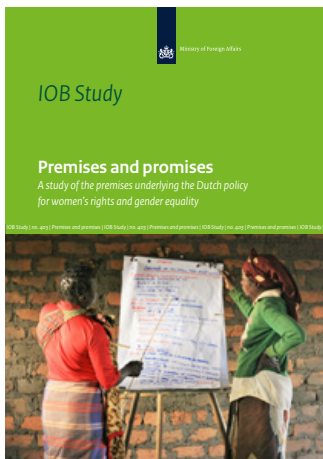
Il importe de :

- Renforcer l'implication, la redevabilité et les capacités tant au niveau du ministère qu'au sein des organisations contribuant à la mise en œuvre de la politique néerlandaise.
- Intégrer systématiquement la dimension du genre dans les différentes phases du cycle d'élaboration de la politique : analyses contextuelles, suivi et évaluation, étude empirique de ce qui fonctionne à la fois pour les femmes et pour les hommes.
- Être réaliste en termes d'objectifs et de calendrier. Être conscient de la nécessité d'une implication durable pour obtenir des avancées en matière d'égalité hommes-femmes.

## Contexte

Restés quelques années à l'arrière-plan des priorités de la politique étrangère et de développement, les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont revenus sur le devant de la scène à partir de 2007, avec le lancement du fonds MDG3, qui a permis de soutenir financièrement des organisations de défense des droits des femmes. Dans le même temps a été établi le premier plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Il a toutefois fallu attendre 2011 pour que le gouvernement présente à la Chambre sa première lettre d'orientation consacrée à la politique internationale en matière de genre. Les objectifs formulés dans cette lettre étaient ambitieux et embrassaient un large éventail de thèmes qui avaient constitué les priorités des années précédentes : lutte contre la violence à l'égard des femmes ; accroissement de leur participation à la vie politique ; émancipation économique des femmes et sécurité alimentaire ; promotion du rôle des femmes dans les processus de paix ; garantie de leur santé et de leurs droits reproductifs et sexuels. Rien n'était cependant défini quant aux moyens de concrétiser ces ambitions ni quant à leur suivi.



La politique néerlandaise se caractérise par la combinaison d'une approche juridique et d'une approche instrumentale. L'approche juridique puise son origine dans les conventions internationales telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et le Programme d'action de Beijing (1995). Ces accords

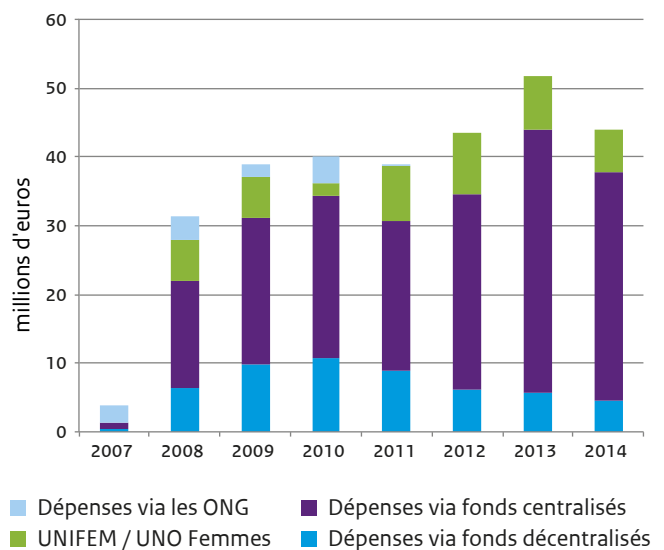
internationaux soulignent l'égalité des droits entre hommes et femmes. L'approche instrumentale s'appuie sur l'idée que l'implication des femmes renforce l'efficacité de la lutte contre la pauvreté, favorise l'inclusion et la stabilité politiques et améliore la sécurité internationale. Il y a toutefois peu de preuves empiriques confirmant les hypothèses sur lesquelles s'appuie l'approche instrumentale. Cette lacune est confirmée par l'étude bibliographique que l'IOB a publiée sous le titre : 'Premises and promises' (IOB # 403).

## Conclusions

La mise en œuvre de la politique passe par une approche duale combinant une intégration systématique des questions de genre dans la politique étrangère et de développement avec le financement de programmes et de projets dédiés aux femmes.

L'IOB conclut que l'intégration du genre n'a pas toujours été cohérente et systématique, et qu'il était souvent uniquement question des femmes et non de genre. Cette lacune est particulièrement observable dans les domaines du développement économique et de la paix et de la sécurité. Cela pose problème car la littérature montre que si l'égalité des genres est négligée lors de la conception d'un programme ou d'un projet, elle le sera probablement aussi dans la mise en œuvre. En outre, il est difficile d'évaluer les moyens financiers affectés par le ministère des Affaires étrangères à l'intégration du genre. Faute d'une méthode rigoureuse d'enregistrement de ces affectations, les données s'avèrent inexploitable.

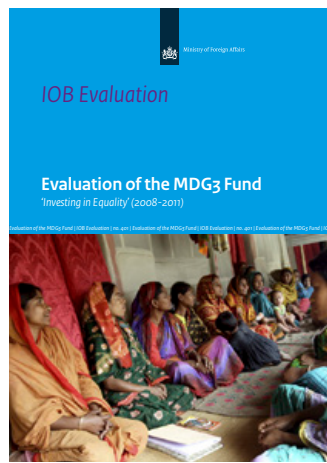
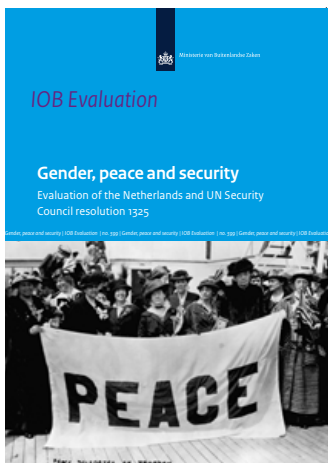
Figure 1 Dépenses en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes (2007-2014)



Source : Système de gestion financière du ministère néerlandais des Affaires étrangères.

Il en va autrement pour la seconde approche : de 2007 à 2014, le ministère a consacré 292,6 millions d'euros à des projets et des programmes de promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres (voir figure 1). La majeure partie de ce montant a servi à alimenter le fonds MDG3 (77 millions d'euros pour la période 2008-2011) et le dispositif qui lui a succédé : *Funding Leadership Opportunities for Women* (80 millions d'euros pour la période 2012-2015). Des ressources financières ont aussi été affectées à ONU Femmes, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au programme *Women on the Frontline* et à des projets dans le cadre du deuxième plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2012-2015). Le fonds MDG3 et la résolution 1325 ont fait l'objet de deux évaluations de L'IOB (respectivement # 401 et # 399).

Selon la lettre d'orientation de 2011, les deux approches devaient se renforcer mutuellement, ce dont l'IOB n'a trouvé aucune preuve. Par contre, elle constate l'absence ou l'insuffisance d'interaction entre des initiatives semblables qui ont certes été mises en œuvre dans un même pays ou région, mais relevaient de programmes différents.



Le ministère a également agi sur le terrain diplomatique en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes. Au sein de diverses enceintes des Nations unies, il a plaidé, avec le ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, pour l'adoption et l'application de normes internationales. Il a aussi lancé des initiatives visant à une meilleure observation de ces normes par les États membres des Nations unies. L'action des Pays-Bas en faveur de l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans la politique étrangère et de développement s'est aussi déployée au niveau européen. Enfin, au niveau bilatéral, dans le cadre du dialogue avec les pays partenaires, le ministère a souvent attiré leur attention sur l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes. L'ensemble de ces actions diplomatiques s'est appuyé sur les principes formulés dans les conventions internationales. Il est difficile de mesurer les résultats de ces efforts diplomatiques. L'IOB souligne néanmoins leur importance, notamment pour les organisations de défense des droits des femmes qui opèrent souvent dans un contexte d'oppression.

Bien que portée par une ambition digne d'éloges, la politique néerlandaise en matière de genre manque de clairvoyance et d'efficacité dans sa mise en œuvre et, qui plus est, souffre d'un déficit de capacités.

L'information concernant les résultats est limitée. Ainsi les rapports d'avancement et les évaluations se cantonnent-ils souvent à une description des activités et à une indication chiffrée du nombre de femmes supposément atteintes. Rares sont les données sur des résultats à long terme, comme l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes ou le recul de l'inégalité hommes-femmes. Si elles existent, ces données sont souvent basées sur des récits anecdotiques et invérifiables. L'imprécision concernant les résultats trouve son origine dans la conception de nombreux projets et programmes :

1. Il est admis que les hommes et les femmes ont des priorités et des besoins différents, mais cela ne repose généralement sur aucune analyse solide en matière de genre. Une telle analyse doit porter sur le contexte, les normes sous-jacentes et les rapports de force entre hommes et femmes et permettre de déterminer l'impact d'une intervention sur cette situation. Faute d'analyse, il est difficile de mesurer les effets des projets et des programmes sur la situation des femmes.

2. Les indicateurs sexospécifiques, nécessaires à l'évaluation des résultats en matière de genre, font souvent défaut. Il est de ce fait impossible de mettre en évidence l'effet des projets et programmes.
3. Bien que l'inégalité hommes-femmes ait souvent une causalité culturelle et que tout changement dans ce domaine s'inscrive dans le long terme, de nombreux programmes financés par le ministère fonctionnent sur la base de projets d'une durée (trop) limitée. Une telle approche nuit à l'obtention de résultats durables.

Enfin, pour de nombreux thèmes, les travaux se heurtent à l'absence d'information : il existe peu d'études scientifiques sur les réussites et les échecs de la promotion de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes. L'importance de l'éducation pour l'émancipation des femmes constitue une exception évidente à ce constat.

## Enseignements

Des observations ci-dessus, l'IOB tire les enseignements suivants :

- Il importe de concrétiser dans la pratique les accords internationaux sur l'intégration du genre et introduire systématiquement cette thématique dans toutes les priorités politiques et leur mise en œuvre.
- Il importe de définir un niveau suffisant d'implication et de redevabilité en matière de droits des femmes et d'égalité des genres tant au sein du ministère que dans les organisations partenaires qui contribuent à la mise en œuvre de la politique.
- Il importe de veiller au renforcement des capacités pour cette thématique au sein du ministère.
- L'égalité hommes-femmes ne concerne pas seulement les femmes : cette problématique touche autant les hommes que les femmes ainsi que leurs rapports de force.
- La connaissance du contexte et des normes et valeurs sous-jacentes est indispensable à la conception et à la mise en œuvre des programmes et des projets : éviter les solutions uniformes et privilégier celles qui fonctionnent dans un contexte très changeant. Les analyses en matière de genre peuvent être précieuses dans cette démarche.
- Il importe d'être réaliste en termes d'objectifs et de calendrier. La réussite en matière d'égalité hommes-femmes passe souvent par un changement culturel, c'est donc un processus qui exige une implication de longue durée.
- Il importe de privilégier un mode opératoire qui allie apprentissage et développement en améliorant non seulement le suivi et l'évaluation, mais aussi en s'appuyant sur des études scientifiques empiriques de ce qui fonctionne à la fois pour les femmes et pour les hommes.

La direction de l'Évaluation de la Politique et des Opérations (IOB) du ministère néerlandais des Affaires étrangères effectue des enquêtes indépendantes sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la durabilité de la politique étrangère des Pays-Bas afin de rendre compte des résultats obtenus et de fournir des éléments permettant d'améliorer la mise en œuvre de cette politique. L'IOB garantit la qualité de ses enquêtes au moyen de procédures transparentes et systématiques.

Les rapports d'évaluation qui en résultent sont communiqués à la Chambre des représentants et mis gratuitement à la disposition du public néerlandais et des partenaires dans les pays concernés. Un résumé contenant les principales conclusions des rapports est également publié sous la forme d'une lettre d'information.

Évaluation de l'IOB # 405 (2015), *Gender sense & sensitivity: Policy evaluation on women's rights and gender equality (2007-2014)*. ISBN : 978-90-5328-471-1

Étude de l'IOB # 403 (2015), *Premises and promises. A study of the premises underlying the Dutch policy for women's rights and gender equality*. ISBN : 978-90-5328-469-8

Évaluation de l'IOB # 401 (2015), *Evaluation of the MDG3 Fund 'Investing in Equality' (2008-2011)*. ISBN : 978-90-5328-468-1

Évaluation de l'IOB # 399 (2015), *Gender, peace and security. Evaluation of the Netherlands and UN Security Council resolution 1325*. ISBN : 978-90-5328-465-0

A télécharger sur :  
[www.iob-evaluatie.nl/en](http://www.iob-evaluatie.nl/en)  
[www.government.nl/foreign-policy-evaluations](http://www.government.nl/foreign-policy-evaluations)

re : dimension et notion | Lettre d'information de l'IOB # 15 03 | Genre : dimension et notion | Lettre d'information de l'IOB # 15 03 | Genre : dimension et notion | Lettre